



## COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10

[delegation@lyon-rhone.fff.fr](mailto:delegation@lyon-rhone.fff.fr)

Réunion du 18 décembre 2017

**Président** : PORTEJOIE GILLES - **Secrétaire** : MARET CHRISTEL - **Membre** : DUBOURG CHRISTIAN

### CONVOCATION

**Mrs LES DELEGUES :**

**Vous êtes convoqués le samedi 20/01/2018 à 8h30 au DISTRICT DE LYON ET DU RHONE**

**Votre présence est obligatoire, aucune ABSENCE ne sera acceptée.**

**La commission des délégations vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année**

### INFORMATION IMPORTANTE

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

**A tous les clubs** : en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation, à droite).

**RAPPEL** : les frais des délégations ci-après sont imputés aux deux clubs, sauf indication contraire.

- Madame et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.

- Madame et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, **15 jours auparavant**.

- Les rapports doivent **OBLIGATOIREMENT** être sur la boîte mail de la délégation pour **le lundi avant 14h00** ([delegation@lyon-rhone.fff.fr](mailto:delegation@lyon-rhone.fff.fr))